

PROPOSITIONS DES PARTENAIRES POUR L'AVENIR DE LA FORÊT QUÉBÉCOISE

« Pour développer ensemble une vision concertée » | Février 2024

Plusieurs acteurs impliqués en forêt québécoise témoignent de leur fierté à l'égard du territoire et de ses ressources, et de leurs multiples compétences pour encadrer les activités et fonctions. Ils sont devenus des partenaires pour promouvoir des changements à apporter au régime forestier afin de préserver la forêt et les activités qu'elle soutient.

Ils souhaitent l'émergence d'une foresterie innovante et rassembleuse des dimensions socioéconomiques et environnementales de la forêt. Ils affirment que l'aménagement du territoire forestier devra reconnaître les droits des Premières Nations en leur accordant la place qui leur revient. Finalement, ils soulignent que le sort des travailleuses et des travailleurs du milieu forestier, des communautés où ils et elles vivent et des entreprises où ils et elles travaillent, doivent être au cœur des préoccupations dans les changements à venir.



CONSTATS DES PARTENAIRES

FORÊT PUBLIQUE

FORÊT PRIVÉE

UNE GOUVERNANCE À REDÉFINIR PARCE QUE

- La gestion du territoire est divisée par tâches et responsabilités, rendant difficiles une gestion intégrée et une imputabilité pour les décisions d'aménagement;
- La rigidité du cadre nuit à la recherche de solutions concertées, à la compétitivité des organisations, à l'adaptation et à la mise en commun des forces;
- Le système de planification est devenu trop complexe, a perdu de la cohérence ainsi que son lien au territoire, à sa forêt et à ses parties prenantes;
- Les processus et décisions ne considèrent pas suffisamment la valeur, la rentabilité et les retombées socioéconomiques et environnementales générées par l'ensemble des usages.

Le MRNF ne dispose pas des pouvoirs et des moyens nécessaires pour interagir efficacement avec les autres ministères et municipalités qui interviennent dans le territoire :

- Prioritairement, simplifier le cadre législatif et réglementaire afin d'obtenir un cadre clair et moderne pour les activités d'aménagement forestier.

Les acteurs de la forêt privée ne sont pas suffisamment impliqués en amont des processus de planification de l'aménagement et du développement du territoire en région :

- Des moyens sont à identifier afin de dynamiser la concertation des acteurs régionaux au sujet du territoire de la forêt privée.

UNE PRÉVISIBILITÉ INSUFFISANTE POUR TOUS PARCE QUE

- La planification aux différents niveaux n'est pas suffisamment concertée et est mal adaptée au contexte multi-usage;
- Les risques ne sont pas suffisamment bien anticipés et pris en compte;
- La synergie des actions et des décisions est trop faible;
- Le système de planification ne permet pas d'avoir un contexte d'investissement favorable. Il engendre aussi une perte d'agilité, d'efficacité et d'efficience. Il entraîne des coûts indus pour tous les acteurs, incluant l'État, en plus d'exercer une grande pression sur la main-d'œuvre.

Les incitatifs à l'aménagement forestier sont insuffisants et entraînent une érosion de l'environnement d'affaires des propriétaires forestiers :

- Dont les disponibilités budgétaires pour mener à terme les scénarios sylvicoles;
- Il existe un manque de reconnaissance du fait que l'aménagement forestier durable a des impacts positifs sur le maintien d'un environnement sain pour les collectivités. Les propriétaires devraient pouvoir bénéficier d'incitatifs et faire reconnaître leur apport positif à la société. Les propriétaires ne reçoivent pas toujours de compensation lorsque des milieux sensibles sont protégés par des règlements.

UNE COLLABORATION À RENFORCER PARCE QUE

- Le système de planification en place ne favorise pas l'implication aux divers niveaux des acteurs du territoire et l'intégration de leurs objectifs;
- Le manque de concertation génère à la fois une polarisation des positions et une perte de confiance envers la foresterie ce qui freine la mobilisation des acteurs et rend leur adhésion difficile;
- Il devient trop difficile d'adapter les façons de faire et de mettre en commun les expertises, capacités et connaissances.

- Les décisions des dernières années ont fait en sorte de centraliser davantage la gestion de la forêt privée, au détriment du processus de régionalisation par les agences régionales de mise en valeur.
- Les acteurs de la forêt privée n'interagissent pas en amont des processus de planification de l'aménagement du territoire.
- Des solutions innovantes n'émergent pas toujours de l'interaction entre les différents intervenants.

DES CHANGEMENTS GLOBAUX QUI S'ACCÉLÈRENT ET MENACENT

- La résilience de la forêt et des services socioécologiques qu'elle livre :
- En amplifiant les incertitudes et les risques pour toutes les organisations qui composent le tissu socioéconomique de toutes les régions du Québec;
- En exerçant une forte pression sur les finances publiques.

- Via l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes et de nouvelles conditions climatiques auxquelles les espèces forestières sont mal adaptées;
- Les défis d'adaptation des propriétaires forestiers et leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles sont amplifiés par le manque d'outils à leur disposition;
- Un manque de variabilité dans les outils de conservation disponibles qui conduit à une plus faible mobilisation des acteurs en forêt privée pour participer à l'atteinte des nouvelles cibles de protection d'ici 2030.

ATTENTES DES PARTENAIRES

FORÊT PUBLIQUE

FORÊT PRIVÉE

DES ATTENTES QUI FONT CONSENSUS À PRENDRE GLOBALEMENT

Réviser le cadre de gouvernance pour établir les responsabilités aux bons niveaux territoriaux afin d'être plus près des enjeux:

- En mettant en place un aménagiste indépendant par territoire, intégré et imputable;

Rétablir un processus de planification unifié, concerté, complet et cohérent:

- Qui intègre les différents usages, ressources et valeurs pour le développement, aux échelles appropriées, de visions à long terme guidant les actions;
- Qui assure un engagement et une participation effective des parties prenantes au sein du processus par un traitement équitable des différents usagers du territoire.

Bénéficier d'un MRNF influent et proactif en assurant:

- Des lois et règlements harmonisés, modernes et basés sur la science;
- Des budgets sylvicoles connus et suffisants;
- Un environnement fiscal stimulant;
- Une collaboration accrue entre les différents acteurs qui influencent l'aménagement du territoire;
- Des plans de protection et de mise en valeur des forêts privées régionales intégrés pour l'aménagement du territoire;
- Disposer des outils qui vont valoriser le maintien du couvert forestier à long terme et contribuer à l'atteinte des objectifs de protection de la biodiversité.

POUR DES FORÊTS ET DES COMMUNAUTÉS ADAPTÉES ET RÉSILIENTES

En adoptant une démarche proactive face aux changements globaux, qui nécessite l'utilisation complémentaire:

- D'une approche écologique qui continue de miser sur la forêt naturelle et son dynamisme pour s'adapter; favorisant ainsi la résilience des écosystèmes et le maintien des services socioécologiques attendus;
- D'un effort sylvicole accru qui favorise la restauration des sites et habitats de même que la mise en valeur du plein potentiel des sites en fonction des usages qui seront préconisés;
- Du développement d'une sylviculture d'adaptation.

En s'assurant également de:

- La prise en compte des risques afin de réduire les incertitudes et de planifier les interventions pour permettre d'en limiter les impacts le cas échéant;
- La mise en place de conditions favorables au maintien de la vitalité économique des entreprises sur le territoire notamment par la préservation des capacités de production et la mise en valeur de l'ensemble des ressources des territoires pour favoriser le maintien des activités locales et des bénéfices multiples générés.

En prévoyant un soutien adéquat dans une perspective de transition juste afin de:

- Protéger les travailleurs et travailleuses par l'atténuation ou la compensation tout impact du réaménagement du régime forestier sur leur condition;
- Supporter les communautés pour les aider à développer leur résilience et diversifier leurs activités économiques;
- Soutenir les entreprises, en les encourageant à innover dans le développement de produits à plus grande valeur ajoutée ou à plus grande circularité, et à diversifier leurs activités.

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- Alliance Forêt Boréale
- Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec
- Association des grands propriétaires forestiers du Québec
- Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
- Conseil de l'industrie forestière du Québec
- Conservation de la nature Canada
- Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique
- Fédération de l'industrie manufacturière FIM-CSN
- Fédération des pourvoies du Québec
- Fédération des producteurs forestiers du Québec
- Fédération québécoise des coopératives forestières
- Fédération québécoise pour le saumon atlantique
- Groupements forestiers Québec
- Nature Québec
- Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
- Producteurs et productrices acéricoles du Québec
- SFI-Québec
- Unifor
- ZECs Québec

